



FICHE DE DEMANDE
DE NOTES DE RENSEIGNEMENTS

D'AMÉNAGEMENT
(Chapitre 5 articles 1/2/3/4 du C.A.P.F.)

N° d'enregistrement :

Date :

1 – DEMANDEUR

Nom, Prénoms ou raison sociale :

B.P. n° S.P. Tél. Fax. Email

2 - PROPRIÉTAIRE

Nom, prénoms

B.P. n° S.P. Tél. Fax. Email

3 - DESIGNATION

Nom de(s) la terre(s) ou des lotissements	Section cadastrale	N° cadastral	Superficie	N° lots du Lotissement	Commune	Section commune
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

4 – ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

La (les) terre (s) proviennent-elle (s) de la division depuis moins de 10 ans d'une plus grande propriété ?

OUI (1), NON , NE SAIT PAS

(1) joindre un plan de division ainsi qu'une note explicative et les justificatifs nécessaires (actes notariés, compte hypothécaire, etc.)

Si la (les) terre (s) est (sont) située (s) dans un lotissement.

Références de la décision

Références du certificat de conformité

5 - DESTINATION

Est destiné à la construction : OUI NON

Autre est utilisé pour :

6 - OBJET

Vente location Donation Partage Donation-partage

Autres

7 - CADUCITÉ

L'attention des signataires est appelée sur le fait que toute note de renseignements d'aménagement délivrée à partir de renseignements erronés est réputée caduque.

Demandeur Date

Signature :

8 - PIÈCES À FOURNIR

A) Parcelles non soumises à conservation cadastrale :

- Plan de situation à une échelle correcte.

- Plan(s) parcellaire(s) récent(s) établi(s) par un géomètre faisant apparaître le surplus de la propriété s'il s'agit de détachement(s)

- Implantation sur le P.G.A. de la commune dans le cas de parcelle(s) soumises à P.G.A.

B) Parcelles soumises à conservation cadastrale (cadastre rénové) :

- Un extrait de plan cadastral relatif à la (aux) parcelle(s) objet de la demande (document datant de moins de six (6) mois.)

- S'il est envisagé de détacher une ou plusieurs parcelles, le document d'arpentage correspondant au projet de division et l'extrait cadastral (documents datant de moins de six (6) mois.)

Cocher la mention utile.

Nota : Cette demande et le dossier qui l'accompagne doivent être déposés au service de l'Urbanisme à Papeete, ou si elle concerne des terrains situés dans les circonscriptions territoriales des Iles-sous-le-vent ou des îles Marquises, à la subdivision correspondante de ce service, respectivement à Uturoa et à Taiohae (art.115-1 du Code de l'Aménagement de la Polynésie Française)